

DEPARTEMENT

DEUX-SEVRES

Accusé de réception en préfecture
079-217903202-20261008-03-08-10-2026-DE
Date de télétransmission : 13/10/2026
Date de réception préfecture : 13/10/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SURIN**

Séance du 8 octobre 2026

Nombre de membres	
En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13

Date de la convocation
1 ^{er} octobre 2026

Numéro délibération
03-08/10/2026

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture



Et publication

14 OCT. 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 8 octobre à 20h30, le conseil municipal de Surin s'est réuni à la mairie de Surin sous la présidence de Monsieur Jeannot Philippe, maire.

Membres présents : M. Delplancq Thierry, Mme Kilque Sylvie, M. Blanchet Bernard, Mmes Dubois-Massé Annie, Chatelier Anne-Marie, MM. Chasseau Fabrice, Souchard Jean-François, Mmes Annereau Karine, Galais Sophie, M. Weill Rémi, Mmes Gadreau Marie et Mme Fourré Cindy.

Membres absents : MM. Vandé Yves et Legros Kévin

Quorum : 8

Secrétaire : Mme Kilque Sylvie

Objet de la délibération : **Adhésion des agents retraités au CNAS** (annule et remplace la délibération N°3-10/12/2021)

M. le maire rappelle qu'actuellement les retraités de la commune bénéficient d'une adhésion au CNAS (Comité National d'Action Sociale) de manière illimitée.

M. le maire propose de supprimer cette adhésion au départ en retraite.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité par vote à main levée, décide de limiter à 1 année l'adhésion au CNAS à compter de la date de départ en retraite des agents qui devront en faire la demande.

Les agents actuellement en retraite bénéficiant du CNAS verront leur adhésion prendre fin le 31/12/2027.

Pour copie conforme, Surin le 8 octobre 2026,

Président	Secrétaire
P. Jeannot	S. Kilque